



Est-il légal d'enlever tout nom de marque ou de modèle sur

Par **JPALMER**, le **28/06/2012 à 04:04**

Bonjour,
Est-il légal d'enlever tout nom de marque ou de modèle sur sa voiture?
merci,

Par **Tisuisse**, le **28/06/2012 à 07:00**

Bonjour,

Dans quel but ? si c'est pour contester tout avis de contravention au stationnement ou autre, sous prétexte de "vice de forme" cela ne servirait à rien puisqu'une erreur sur la marque ou sur le modèle n'a jamais été un motif d'annulation de la contravention (cour de cassation). Par contre, la marque pourrait bien vous le reprocher pour atteinte à son image... de marque, précisément.

Par **JPALMER**, le **28/06/2012 à 08:48**

Bonjour,
Non c'était dans le but d'enlever la marque et le logo du constructeur pour y coller à la place mon nom ex : MATARAZZI pour que l'on se demande que es que cette nouvelle marque je ne l'ai jamais vue.
AM

Par **Tisuisse**, le **28/06/2012 à 09:27**

Cela ne change rien au préjudice que subirait la marque. On n'est pas aux USA et, en France, on ne peut pas retirer la marque et le type du véhicule.

Par **JPALMER**, le **28/06/2012** à **09:41**

ok, mais ce que je voulais savoir c'était, sur un contrôle de papiers par la police si j'étais en règle malgré tout .

Par **Tisuisse**, le **28/06/2012** à **09:55**

Non, cette suppression est interdite par le code de la route.